

## Compte rendu de séance

### Séance du 11 Juillet 2016

L' an 2016 et le 11 Juillet à 20 heures 30 minutes , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances , sous la présidence de Mr POINCLOUX Daniel, Maire

**Présents :** M. POINCLOUX Daniel, IMBAULT Thierry, MADRE Jean-Christophe, MESLAND Olivier, VERNHES DOMINIQUE, DA SILVA Norbert, GOUEFFON Hubert  
Mmes : PILLOY Marie-Pierre, AURIAU Aurélie, CHATELAIN Laëtitia,

**Absent excusé :** M. CHANTEAU Jean-Claude (Pouvoir à Mr POINCLOUX)

#### **Nombre de membres**

- Afférents au Conseil municipal : 11
- Présents : 10

**Date de la convocation** : 05/07/2016

**Date d'affichage** : 05/07/2016

#### **Acte rendu exécutoire**

après dépôt en Sous- Préfecture de Pithiviers  
le : 12/07/2016

**A été nommé(e) secrétaire** : Mme AURIAU Aurélie

### SOMMAIRE

Le Maire demande au conseil de rajouter une délibération à l'ordre du jour :  
- Autorisation d'une étude de faisabilité sur la vidéo-protection

Les membres du conseil, à l'unanimité donnent leur accord pour ajouter cette délibération.  
Monsieur le Maire procède à la lecture du compte rendu de la précédente séance qui est approuvé à l'unanimité des membres présents. Le conseil examine ensuite les points suivants :

#### **I- DELIBERATIONS :**

##### **1) Délibération n° 2016-027 : Renouvellement du contrat SEGILOG**

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que le contrat d'acquisition de logiciels et de prestation de services informatique arrive à échéance et qu'il y a lieu de le renouveler.

Les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, **DECIDENT**

- De renouveler pour une durée de trois ans ce contrat d'un coût global de 4 995.00 € H.T. pour cession du droit d'utilisation - et d'un coût global de 555.00 € H.T. pour la maintenance et formation.
- De mandater Monsieur le Maire pour signer ledit contrat.

A l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0)

**2) Délibération n° 2016-028 : Choix de l'entreprise pour le marché de travaux "Bordures de trottoirs" sur les communes associées de Crottes-en-Pithiverais**

Suite au rapport d'analyse des offres remis par l'entreprise BET LEGRAND après la Commission d'appel d'offres réunie en date du 8 Juillet 2016 pour la consultation concernant les travaux de voirie sur les communes associées de Crottes-en-Pithiverais "Marché de bordures de trottoirs".

Après étude des dossiers présentés et selon les différents critères de sélection (60 % valeur technique, Respect des délais et 40 % prix des prestations), on obtient les résultats suivants :

**Travaux de voirie : tranche ferme + conditionnelle**

1er : YOU SAUVETRE : 112 695.00 € HT

2ème : EUROVIA : 125 812.60 € HT

3 ème : CRAMBES SAS : 127 425.90 € HT

Au vu de tous ces éléments, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et après vote (11 oui, 0 non, 0 blanc), décide de retenir l'entreprise YOU SAUVETRE de Pithiviers-le-Vieil pour un montant de 112 695.00 € HT soit 135 234.00 € TTC pour le marché de travaux de bordures de trottoirs sur les communes associées de Crottes-en-Pithiverais pour la tranche ferme + la tranche conditionnelle, entreprise qui propose l'offre économiquement la plus avantageuse.

Le Conseil Municipal donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour signer tous les actes concernant cette opération.

A l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0)

**3) Délibération n° 2016-029 : Autorisation d'une étude de faisabilité sur la vidéo-protection**

Vu la recrudescence de cambriolage dans les environs des communes associées de Crottes-en-Pithiverais constatée par la Gendarmerie de Neuville-aux-Bois,

Vu la demande de la Gendarmerie de Neuville-aux-Bois pour l'installation de la vidéo-protection à Crottes-en-Pithiverais et Teillay-Saint-Benoist afin de lutter contre les cambriolages,

Considérant qu'avant de prendre la décision d'engager ou non la dépense, la gendarmerie peut établir à la demande de la Commune, une étude de faisabilité. Cette étude est gratuite et mettra en exergue les avantages, inconvénients, risques et coût du système de vidéo-protection. Cette étude n'engage pas la Commune à investir dans un système de vidéo-protection.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

- **AUTORISE**, à l'unanimité, le Maire à faire une demande d'étude de faisabilité auprès de la Gendarmerie Nationale.

A l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0)

**4) Délibération n° 2016-030 : Emprunt marché "Bordures de trottoirs" :**

Monsieur le Maire expose qu'il va être nécessaire de contracter un emprunt pour financer notre marché de travaux voirie 2016 « Bordures de trottoirs sur les communes associées de Crottes-en-Pithiverais et Teillay-Saint-Benoist ». Des organismes financiers ont été sollicités.

La proposition de la Caisse d'Epargne pour un montant de 70 000 € est portée à la connaissance des membres du Conseil Municipal qui, après débat, délibération et vote, à l'unanimité décident d'opter pour un prêt de 70 000 € sur 5 ans , à taux fixe de 0.27 % , à échéances trimestrielles, aucune souscription de parts sociales.

Les échéances font l'objet d'une inscription financière au budget primitif 2016. Monsieur le Maire est mandaté pour signer le contrat de prêt.

**II- AFFAIRES DIVERSES :**

\* **SARL Alves** : Le Maire informe le conseil du devis reçu de l'entreprise concernant divers travaux sur l'église de Crottes, l'église de Teillay et la pose d'une gouttière à l'abris bus. Le conseil municipal après réflexion décide d'accepter le devis proposé d'un montant de 1 038.00€ HT pour une journée complète, sachant que si les travaux sont effectués sur 1/2 journée, l'entreprise ALVES facturera à la commune la somme de 814.00 € H, soit le tarif pour 1/2 journée de travail.

\* **Courir pour Curie** : Le Maire fait le compte rendu de l'assemblée générale qui a eu lieu le 7 juillet à Attray. Il informe le conseil que la prochaine randonnée se déroulera à Crottes-en-Pithiverais le samedi 17 septembre 2016.

\* **Visite du site BEGEVAL** : Le Maire informe le conseil que les inscriptions ont débutées pour la visite de BEGEVAL du 5 septembre prochain et qu'il reste des places disponibles. Les personnes intéressées peuvent s'inscrire auprès de la Mairie, le nombre de places étant limité à 20 personnes maximum.

\* Madame PILLOY fait part des remerciements de l'U.N.A pour le versement de la subvention de la commune de Crottes au titre de l'année 2016.

Séance levée à: 22:00

En mairie, le 11/07/2016

Le Maire  
Daniel PONGLOUX

